

Gouvernance régionale du Secteur Extractif en Afrique de l'Ouest

Des chaînes d'approvisionnement de minerais responsables pour un développement durable

Nom du projet	Gouvernance régionale du Secteur Extractif en Afrique de l'Ouest (GRSE)
Commissionné par	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), cofinancé par l'Union européenne (UE)
Région	Pays de l'Union du Fleuve Mano : Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone.
Budget	€6,700,000€ BMZ + €3,000,000 EU
Durée	Janvier 2023 – Décembre 2025
Phases	3ème Phase pour Côte d'Ivoire et Guinée 5ème Phase pour Libéria et Sierra Leone

Le défi

Dans les quatre pays de l'Union du fleuve Mano (UFM), la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, le secteur minier, en particulier l'extraction de la bauxite, de minerais de fer, d'or et de diamants, représente un grand potentiel de croissance. Il est essentiel pour la subsistance de nombreuses personnes et a le potentiel de contribuer à la croissance économique, à l'industrialisation et au développement durable.

Cependant, dans la région de l'UFM, le secteur est toujours confronté à des conflits sociaux, à des méthodes d'extraction néfastes pour l'environnement, à des violations des droits de l'homme, à une participation insuffisante de la société civile, à une gestion opaque des revenus et à une corruption systémique. Le contrôle de l'extraction et la lutte contre la contrebande d'or et de diamants issus de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) constituent un défi particulier. Les agent·e·s des frontières et des douanes ont peu de connaissances sur les ressources minérales et les voies illégales de transport à travers les frontières internationales. Dans l'ensemble, les chaînes d'approvisionnement en minerais de la région sont difficiles à suivre et ne sont pas conformes aux normes environnementales et sociales. Cette situation pose à son tour des défis aux importateurs de matières premières, qui sont de plus en plus tenus d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques dans leurs chaînes d'approvisionnement. Dans ce contexte, les gouvernements partenaires tentent, avec le soutien de la Deutsche

Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, de faire des matières premières des moteurs du développement durable. La transparence des chaînes d'approvisionnement et leur alignement sur les principes de la durabilité sont au cœur de ce projet. Le projet apporte des contributions importantes à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable (ODD), en particulier à la fin de la pauvreté (ODD 1), au travail décent et à la croissance économique (ODD 8), à la production et à la consommation durables (ODD 12), à l'environnement et à la protection du climat (ODD 13), à la justice, à la paix et à des institutions fortes (ODD 16) ainsi qu'aux partenariats (ODD 17).



Notre approche

Le projet conseille les acteurs clés dans les pays partenaires pour rendre les chaînes d'approvisionnement en matières premières plus transparentes et responsables sur le plan social et environnemental en améliorant le cadre institutionnel et juridique du secteur. Les organisations partenaires comprennent des institutions gouvernementales au niveau régional, national et local, des organisations de la société civile et le secteur privé. Notre approche combine le renforcement des capacités des individus, des institutions et des réseaux avec des conseils techniques et politiques. Le travail du projet est structuré en trois domaines :

1. Renforcer la capacité des autorités nationales compétentes à faire respecter les normes de gouvernance, environnementales et sociales dans le secteur minier et ses chaînes d'approvisionnement, y compris les aspects de traçabilité et la lutte contre les flux financiers illicites.
2. Soutenir la société civile dans la mise en place et l'utilisation de mécanismes de plaintes dans le secteur minier.
3. Renforcer les capacités des acteurs étatiques et de la société civile afin de rendre transparents les revenus du secteur minier et de permettre aux populations de demander des comptes.



L'exploitation minière à grande échelle ainsi que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ont le potentiel de réduire la pauvreté en augmentant les recettes fiscales et en créant des emplois. En même temps, elles représentent un risque pour les moyens de subsistance des communautés concernées, pour l'environnement et pour la bonne gouvernance.



Résultats atteints jusqu'à présent :

- Dans les **quatre pays**, les autorités fiscales ont renforcé leurs capacités de contrôle des entreprises minières. Cela a permis de générer des recettes fiscales supplémentaires d'un montant total de 62 millions d'euros au cours de la précédente phase du projet.
- Les autorités minières de la **Sierra Leone** et du **Libéria** continuent de développer leur système de cadastre numérique et l'étendent de manière que les achats et les ventes de minerais et, au Libéria, les paiements de licences par monnaie mobile puisent y être représentés et publiés.
- Le projet continue de soutenir les **quatre États membres de l'UFM** dans la mise en œuvre d'une approche régionale du Processus de Kimberley (PK) pour la certification des diamants et la lutte contre la contrebande, en organisant des réunions régulières entre les acteurs de la société civile, de l'État et du secteur privé.
- Le projet a permis de former environ 80 représentant-e-s des ministères des mines, des forces de l'ordre, de la société civile et du secteur privé au guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais et au règlement de l'UE sur les minerais de conflit. Les participant-e-s ont transmis ces connaissances à leurs collègues et à d'autres parties prenantes, telles que les chefs traditionnels en **Côte d'Ivoire**. En **Sierra Leone**, 55 personnes au total, dont des acteurs de la société civile, des autorités nationales chargées de l'exploitation minière et de l'application de la loi, ainsi que trois communautés EMAPE, ont été sensibilisées aux normes environnementales, sanitaires, sécuritaires et sociales.
- Au **Libéria**, 68 inspectrices-trices de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et du Ministère des Mines ont été formé-e-s à l'application pratique des directives de contrôle dans trois zones EMAPE. L'objectif est de mettre en place une coopération pratique entre les deux institutions afin d'améliorer le respect de la législation environnementale dans le secteur minier. En **Côte d'Ivoire**, l'administration minière, l'agence de protection de l'environnement et l'agence de lutte contre la pollution travaillent ensemble à l'amélioration du contrôle et suivi dans le secteur EMAPE. Douze agent-e-s ont également été formé-e-s à la fermeture et la réhabilitation des mines.
- En **Guinée**, une base de données pour le traitement des données des contrôles environnementaux et sociaux a été développée afin de garantir le respect des normes en la matière. Huit employé-e-s du ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ont été formé-e-s à l'utilisation et à la maintenance de l'outil numérique. Le projet a accompagné trois contrôles environnementaux conjoints avec le Ministère des Mines et de la Géologie et le MEDD.
- En **Sierra Leone** et au **Libéria**, le projet a accordé des subventions pour soutenir les associations et les coopératives EMAPE afin de formaliser l'extraction artisanale de l'or et d'améliorer le respect des normes de sécurité et environnementales.
- Dans le cadre du projet, plus de 130 agent-e-s d'application de la loi ont été formé-e-s, dans les principales villes et aux frontières, aux mesures de détection et de poursuite du commerce illégal des minerais.
- Plus de 1000 membres des communautés frontalières (30% femmes) de la **région** ont été sensibilisés aux effets négatifs de la contrebande de minerais. Seize comités de lutte contre la contrebande ont été mis en place aux frontières afin de poursuivre les activités et d'assurer un échange rapide d'informations entre les communautés et les forces de l'ordre.
- Plus de 40 représentant-e-s de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire et des médias ont participé à un atelier visant à formuler des recommandations pour la révision en cours du code minier en **Côte d'Ivoire**. Les autorités compétentes ont reçu les recommandations qui seront désormais prises en compte dans les discussions sur le nouveau code minier.
- En **Sierra Leone**, en **Guinée** et au **Libéria**, environ 1000 membres de la communauté ont été sensibilisés à l'impact de l'exploitation minière, à leurs droits de participation et aux mécanismes de plainte et de résolution qui seront mis en place dans **les quatre pays** avec le soutien du projet.
- Avec le soutien du projet, un consortium de cinq organisations de la société civile a collecté des données sur les plaintes dans des communautés minières de **Guinée** pendant une période de six mois. Les résultats ont servi de base à deux fora de dialogue multipartites dans des communautés minières, auxquels ont participé plus de 200 personnes. L'objectif de ces dialogues est de trouver ensemble des solutions et des accords afin de prévenir ou de résoudre les conflits au niveau communautaire.

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
ré registrée à Bonn et Eschborn, Allemagne

Gouvernance régionale du Secteur Extractif en
Afrique de l'Ouest
Bureau de la GIZ Freetown
Tél. : +232 76 103 297
E-Mail: stefan.bauchowitz@giz.de
Web : www.giz.de/en/worldwide/15792.html

Date :

Juillet 2024

Mise en page :

Bettina Riedel, briedel64@gmx.de

Images :

GIZ / Michael Duff (Duff TV), GIZ / Roman Ambühl

Texte :

Dr. Stefan Bauchowitz, Vera Jemiller

La GIZ est responsable pour le contenu de cette publication.

Commissionné par: Ministère fédéral allemand de la Coopération économique
et du Développement (BMZ)

Co-financé par : Union européenne (UE)